EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 17 FEVRIER 2023

Del2023-02-9

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20230217-DEL2023-02-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2023

Date de la convocation : 09 février 2023

Nombre de membres en exercice: 15 Nombre de membres présents: 12 Nombre de membres excusés: 3 Nombre de membres absents: 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

<u>PRESENTS</u>: Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. -THIVOLET D. -REBOUX A.-JURINE T.- COUTURIER A. - DE OLIVEIRA F. -VERCHERAND P - VIAL F. - Mmes BARROUX V. - TRICAUD M. - MOREL P.

ABSENTS EXCUSES: Mrs PALLUAT DE BESSET D. – DUINAT J. - RICO S. -

ABSENT:

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Gilles PONVIANNE

OBJET: TARIFS SALLE GRENETTE 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de la salle Grenette n'ont pas été augmentés depuis la mise en location de la salle. Le tarif est actuellement de 100 Euros le week end

Après discussion, le conseil municipal à 6 voix POUR, 5 voix CONTRE et 1 ABSTENTION décide de ne pas augmenter les tarifs.

- Pour les habitants de la commune : 150 Euros le week end ;
- Pour les associations de la commune : Gratuité de la salle ;
- 50 Euros sera facturé à quiconque, y compris les associations si la salle est rendue sale.

Une caution sera demandée avant chaque location de : 400 €.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 17 février 2023

Le Maire Mickaël MIOMANDRE Le secrétaire de séance, Gilles PONVIANNE

1 | 1